



MAIRIE
74210 - HAUTE-SAVOIE
Tél. : 04 50 44 56 36

Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 mai 2019

Le vingt-huit mai deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
Mme GARDIER Valérie, Mme FALCINO Lucette, M. BRUNET André,
Adjoints au Maire.
M. BRUN Vincent, M. CARRERA Patrick, Mme DALMASSO Stéphanie,
M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. DI UBALDO Vittorio,
Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CREMON Christophe a donné pouvoir à M. PANISSET Didier
Mme CURTIUS M. Anick a donné pouvoir à M. BRUNET André
M. DESCHAMPS Jean-Paul a donné pouvoir à Mme GARDIER Valérie

Le conseil municipal a choisi *André BRUNET* comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 avril 2019 ;
- Suite à une erreur matérielle lors de la comptabilisation du vote du budget le 26 mars 2019, la Préfecture a demandé à ce que le compte administratif des budgets Principal, Eau et Forêt soit représenté devant l'assemblée. Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal **APPROUVE** les résultats du compte administratif des budgets PRINCIPAL, EAU et FORET pour l'année 2018.
- Avec six voix pour (GARDIER Valérie, DESCHAMPS Jean-Paul, PANISSET Didier, DALMASSO Stéphanie, BRUN Vincent, DI UBALDO Vittorio) et sept abstentions (PRUD'HOMME Philippe, BRUNET André, FALCINO Lucette, CURTIUS Anick, CREMON Christophe, CARRERA Patrick, LESOT Richard), **ADOPTE**, la convention d'entente intercommunale proposée par la commune de Faverges-Seythenex, pour la gestion de services, d'équipements communs et pour le soutien au secteur associatif, **DESIGNE** Mme Stéphanie DALMASSO, M. Vincent BRUN et M. Vittorio DI UBALDO membres de la commission spéciale chargés de représenter la commune dans le cadre de l'Entente, **ACCEPTE** de mettre fin, à compter du 1^{er} septembre 2019, aux conventions portant sur le financement solidaire du service public, des centres de loisirs des petites et des grandes vacances avec toutes les communes signataires de l'Entente, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant ;
- **APPROUVE** à l'unanimité la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance sur trois ans d'un système de vidéoprotection, entre les communes de Bluffy, Duingt, Saint-Eustache, Saint-Ferréol, Saint-Jorioz et Talloires-Montmin, et **DECIDE** d'adhérer à ce groupement de commande et de signer la convention s'y afférant.

La séance est close à 21 heures 18.

Le Maire
Philippe PRUD'HOMME

Le procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public après avoir été approuvé par le Conseil Municipal

